

N° 97

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

AVIS

PRESENTE

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME V

ÉNERGIE

Par M. Marcel LUCOTTE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM Michel Chauty, président, Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noe, vice-présidents, Françoise Collor,ib, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires, Octave Buzin, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amedée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Chamant, William Chervy, Jean Colli, Henri Collard, Roland Courteau, Marcel Daunay, Bernard Desbrière, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardeche), Bernard Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Daniel Guillaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice Prevoiseau, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinctet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Bouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Spingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [7^e législ.] 1063 et annexes, 1195 (annexe 28), 1170 (tome XIII) et In-8° 280.
Sénat : 84 et 85 (annexe 23) (1982-1983)

Loi de Finances - Énergie - Industrie

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I.- STAT ET PERSPECTIVES DU BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS	7
<i>A. PREVISIONS POUR L'ANNEE EN COURS</i>	8
<i>B. UNE FACTURE ENERGETIQUE QUI S'ALOURDIT</i>	10
II. - LE CHARBON	11
<i>A. PRODUCTION NATIONALE ET CONSOMMATION</i>	11
<i>B. PREMIERES INDICATIONS PCUR 1982</i>	11
III.- LE PETROLE	15
<i>A. APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN 1981</i>	15
<i>B. EVOLUTION ENREGISTREE EN 1982</i>	15
<i>C. PHYSIONOMIE DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS RAFFINES</i>	16
<i>D. LA CRISE PERSISTANTE DU RAFFINAGE</i>	16
IV.- LE GAZ	19
<i>A. PRODUCTION ET IMPORTATIONS</i>	19
<i>B. LA CONSOMMATION ET SON EVOLUTION</i>	21
V.- ELECTRICITE ET ENERGIE ELECTRO-NUCLEAIRE	23

A. LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	23
B. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME ÉLECTRO-NUCLÉAIRE	24
VI.- ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉNERGIES NOUVELLES ..	27
A. LES ÉNERGIES NOUVELLES	27
B. LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	29
EXAMEN EN COMMISSION	30
CONCLUSION	32

MESDAMES, MESSIEURS.

Le bilan énergétique français ne pouvant valablement s'apprécier que par rapport à celui des autres nations, nous jugeons utile de préfacier cet avis par un aperçu de la production et de la consommation mondiale de l'énergie et les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui dans ce domaine.

L'année 1981 a été marquée par une réduction globale de la consommation énergétique qui a affecté essentiellement les hydrocarbures liquides.

En effet, tandis que l'énergie consommée dans le monde sous toutes les formes a diminué de 2 à 3% en 1980 et en 1981, la consommation pétrolière a baissé de 6%, pour chacune de ces deux années, et de beaucoup plus encore dans les pays les plus développés.

Si cette situation est imputable, pour partie, au second choc pétrolier, la récession économique que celui-ci a provoquée chez les principaux consommateurs s'est retournée contre les exportateurs d'or noir, doublement frappés par la réduction de leurs ventes et une baisse des prix qui a atteint, dans certains cas, 20 à 25%.

Ce déséquilibre du marché a touché en priorité les producteurs géographiquement les moins bien placés et qui avaient crû pouvoir pratiquer les prix les plus élevés. Tel fut, par exemple, le cas du Nigéria qui a dû réduire un moment ses ventes de moitié. De façon générale, ce sont les exportateurs fédérés dans l'O.P.E.P. qui ont été les plus affectés puisque les membres de ce cartel ont dû décider, à Vienne, en mars 1982, de plafonner à 875 millions de tonnes une production qui avait atteint au début de 1980 le rythme annuel de 1 550 000 000 tonnes, soit plus de la moitié des fournitures mondiales.

Si les pays désertiques comme l'Arabie Saoudite et les Emirats du Golfe Persique ont pu supporter sans grand dommage une telle chute de leurs exportations, il n'en est pas de même pour les nations les plus peuplées, comme le Nigéria ou l'Indonésie qui, talonnés par la nécessité de nourrir leurs ressortissants, en sont réduits à faire raffiner leurs bruts cédés à vil prix et à aggraver leur cas en surapprovisionnant ainsi le marché des produits raffinés.

Lorsqu'on considère, en outre, l'apparition de nouveaux producteurs comme le Mexique, l'amélioration de l'autonomie de l'Europe occidentale grâce à ses gisements « off shore » et l'énorme potentiel actuellement gelé, mais susceptible demain de ne plus l'être, de l'Iran et de l'Irak, on peut raisonnablement estimer que l'époque du pétrole rare et cher est au moins provisoirement résolu. Certains parlent même pour demain d'un hydrocarbure à 20 dollars le baril, perspective inquiétante, d'ailleurs, pour toutes les entreprises que la hausse considérable des prix a incité à exploiter des gisements « off shore » du profonds, particulièrement coûteux.

Cependant, si la tendance actuelle est à la baisse, il serait imprudent d'oublier deux éléments susceptibles à un moment de retourner la conjoncture : l'instabilité politique extrême des zones dont nous, du moins, européens, continuons à dépendre pour la moitié ou davantage, et la limitation « géologique » d'une production fossile qui ne peut que contribuer, à moyen terme, la reprise économique aidant, à de nouvelles tensions du marché. Peut-on cependant attendre des énergies non pétrolières qu'elles viennent relayer le pétrole ?

Le gaz naturel substitut normal des hydrocarbures liquides présente seul l'intérêt de pouvoir être utilisé comme ceux-ci. Il existe en outre en quantités probablement plus importantes et relativement mieux réparties. Mais son transport exige des frais d'investissement élevé et présente le handicap de placer les pays clients dans une dépendance étroite et politiquement inquiétante vis-à-vis de leurs fournisseurs.

On ne pense donc ni possible, ni souhaitable que la part dévolue à ce combustible dépasse 20%, sauf bien entendu, le cas des auto-producteurs.

Le charbon présente quant à lui, l'avantage d'exister en quantités dix fois plus importantes et dispersées à travers le monde, ce qui lui confère une garantie de très longue durée et de sécurité. Bon nombre d'experts, y voient donc le remède à une pénurie possible ou, du moins, un moyen efficace de peser sur les prix des autres énergies. Toutefois,

comme nous le verrons pour la France, deux problèmes se posent : celui du transport et surtout celui de la consommation, celle-ci exigeant notamment une rénovation des appareils utilisateurs et d'importantes surfaces de stockage, sans parler des problèmes annexes de pollution.

Restent enfin deux éléments concourant, tous les deux, à la fourniture d'électricité : la force hydraulique et l'énergie nucléaire.

Au plan mondial, la « houille blanche » recèle encore des possibilités considérables dans les pays en voie de développement à forte pluviosité où le taux d'équipement des chutes et des grands cours d'eau est souvent inférieur à 10%. Il reste cependant que ces sources énergétiques localisées sont souvent éloignées des grandes zones de consommation et que leur mise en oeuvre nécessite des investissements très lourds pour des pays démunis.

Quant à l'énergie nucléaire, cette technique aux possibilités immenses suscite des réserves qui freine actuellement sa diffusion dans certains milieux. C'est pourquoi, en dépit d'une sécurité qui en fait une des énergies les plus sûres et les moins polluantes, il n'existe encore que 277 unités nucléaires ayant produit, en 1980, moins de 3% de l'énergie consommée dans le monde, part qui ne saurait, dans la meilleure hypothèse, dépasser 10% d'ici la fin du siècle.

En conclusion, il apparaît indiscutable, même si l'on peut le déplore, que le pétrole, ne serait-ce qu'en raison de son utilisation irremplaçable dans les transports automobiles et le moteur à explosion, et, à un moindre degré, dans la chimie, jouera encore longtemps un rôle sinon dominant, du moins important. La perspective la plus souhaitable pour l'humanité est donc que s'établisse demain un équilibre judicieux entre les diverses sources énergétiques pour éviter à la fois les flambées de prix, comme celle que nous venons de connaître, génératrices de récession, et la constitution de cartels politico-économiques créant des situations de domination inacceptables, susceptibles de déboucher sur des conflits armés.

I.- ETAT ET PERSPECTIVES DU BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS

La production et la consommation française d'énergie ont été les suivantes, en 1981, par produits, en millions de t.e.p.

	Production	Consommation
Charbon	15,7	31,5
Pétrole	2,4	91,3
Gaz naturel	6,6	24,5
Hydraulique	15,9	15,9
Nucléaire	22,1	21,2
Energies nouvelles	3,4	3,4
TOTAL	66,1	187,8

Ce tableau fait apparaître pour notre pays un taux d'autonomie de 35,2% contre 29,1% en 1980, progression due essentiellement à l'énergie électro-nucléaire.

La comparaison entre les consommations de 1980 et de 1981 par grands secteurs utilisateurs se présente comme suit :

	1981	1980
Industrie et sidérurgie	58	63,2
Résidentiel et tertiaire	63,9	63,7
Agriculture	2,7	2,9
Transports	36,3	36
Productions d'énergie et pertes	26,9	26
TOTAL	187,8	191,8

Il apparaît donc clairement que le léger recul de notre consommation d'énergie est imputable au marasme qui a commencé à frapper dès 1980 notre industrie et notre sidérurgie, secteurs qui avaient, rappelons-le, utilisé 64,4 millions de t.e.p. en 1979.

En revanche, les économies d'énergie qui avaient fortement pesé précédemment sur le secteur résidentiel ne semblent pas avoir joué un rôle notable en 1981. Devons-nous en conclure que nous sommes parvenus dans ce domaine à un patier ? Sans doute non ; mais l'obtention d'économies supplémentaires ne nécessite plus seulement une modification de comportement, mais un effort d'investissement et les résultats d'une telle action, s'ils sont plus durables, sont également plus lents à obtenir.

A. PREVISIONS POUR L'ANNEE EN COURS

Les prévisions établies au début de la présente année faisaient état pour 1982 d'une consommation énergétique de 191,5 millions de t.e.p. en progression de 4 points sur l'an dernier. Mais au vu des consommations enregistrées à ce jour, il apparaît maintenant qu'en raison, notamment de la faible progression de notre production industrielle (+ 1%) et de la

douceur relative de l'hiver, ces résultats ne seront pas atteints et qu'on observera même une nouvelle baisse de notre demande totale d'énergie ainsi que le montrent les chiffres suivants portant sur l'année mobile septembre 1981 à août 1982 : (en millions de t.e.p.)

- Charbon	33,1 millions de t.e.p. (+ 1,6)
- Produits pétroliers	87,7 millions de t.e.p. (- 3,6)
- Gaz naturel	24,3 millions de t.e.p. (- 0,2)
- Electricité hydraulique	15 millions de t.e.p. (- 0,3)
- Electricité nucléaire	22,4 millions de t.e.p. (+ 1,2)
- Energies nouvelles	3,4 millions de t.e.p.
- Total	185,9 millions de t.e.p. (- 1,8)

En pourcentage, l'évolution est la suivante pour les huit premiers mois de 1982 : charbon : + 6,7% ; pétrole : - 5,3% ; nucléaire : + 7,9% ; hydraulique : - 5,5% ; total : - 1,4%.

Compte tenu de la persistance de la crise qui affecte notre économie et des faibles chances d'une reprise prochaine, il est donc permis de s'interroger sur la validité des objectifs définis par le Gouvernement à l'horizon 1990. Atteindrons-nous les 232 millions de t.e.p. envisagés ? Ceci apparaît très douteux et les experts envisagent comme plus probable une consommation pour 1990 se situant entre 205 et 210 millions de t.e.p. Un tel décalage laisse présager un nécessaire arbitrage entre les différentes sources d'énergie répondant au double souci d'améliorer notre autonomie et d'assurer une diversification raisonnable de notre approvisionnement. Nous examinerons en étudiant le cas des différents produits énergétiques les solutions qui s'offrent à nous pour régler ce problème au mieux des intérêts de notre pays. Mais chacun doit être conscient que le temps de réponse des investissements -de l'ordre de 6 à 8 ans au minimum- ne nous permettra pas de différer longtemps les décisions à prendre.

B. UNE STRUCTURE ENERGETIQUE QUI S'ALOURDIT

Notre facture énergétique qui ne représentait, en 1973, qu'un peu plus de 10% de nos importations est passée de *132,9 milliards de francs, en 1980 à 161,9 en 1981*, chiffre qui équivaut à 25% de nos achats extérieurs. La progression la plus sensible concerne le gaz naturel : + 67%. Pour 1982, sur la base des premiers résultats connus, on estime que le bilan de nos achats et de nos ventes s'établira à *185 milliards de francs*, ou peut être davantage, compte tenu de la nécessaire reconstitution des stocks de pétrole brut et des importants achats de produits finis exécutés, notamment, à Rotterdam par les compagnies et les « indépendants ». Les importations de charbon n'apparaissent pas devoir changer sensiblement, tandis que celles de gaz seront en nouvelle et sensible progression.

II.- LE CHARBON

A. PRODUCTION NATIONALE ET CONSOMMATION

La production des bassins exploités par les Charbonnages de France a évolué comme suit de 1980 à 1981 (en millier de tonnes)

	1980	1981
Nord-Pas-de-Calais	4 468	3 952
Lorraine	9 809	10 893
Centre-Midi	5 438	5 335
TOTAL	19 715	26 180

Quant à la consommation, elle est passée d'une année à l'autre de 51 à 48 millions de tonnes, la différence constatée résultant à la fois du stockage et de la réduction des importations passées de 32,4 à 30,1 millions de tonnes.

B. PREMIERES INDICATIONS POUR 1982

Les premiers éléments dont nous disposons pour l'année en cours, font apparaître une baisse sensible de la production charbonnière nationale qui affecte l'ensemble des bassins. La quantité extraite contrôlée par les Charbonnages de France se situerait, ainsi, aux environs de 18,5 millions de tonnes (- 1,6 millions de tonnes), le taux de diminution étant de 15% pour le Nord-Pas-de-Calais, 7% pour la Lorraine et 9% pour le Centre-Midi.

Cette situation semble imputable à une nouvelle baisse de rendement dans le Nord, où l'exploitation devient de plus en plus difficile, à l'application des 39 heures et de la cinquième semaine de congé payé, ainsi qu'au recrutement de personnels non expérimentés qui a désorganisé la production.

Quant à la consommation elle s'inscrit cependant en hausse sur 1981, l'abondance des stocks ayant permis, malgré la réduction des importations, de pallier l'insuffisance des produits extraits. Cette augmentation tient essentiellement à l'accroissement de la demande d'E.D.F., conséquence du fonctionnement médiocre des installations nucléaires et d'une hydraulicité moins satisfaisante.

Comme nous l'avons précédemment souligné, le charbon a constitué, de 1840 à 1950, notre source majeure d'énergie et le fait que nous possédions dans notre sous-sol des réserves importantes nous conférait une autonomie énergétique relativement élevée jusqu'au milieu de ce siècle.

Depuis lors, et précisément depuis 1960, deux éléments ont contribué à la fin de ce règne de la houille : l'avitaillement des prix des hydrocarbures et le renchérissement de notre charbon préjudant à l'épuisement progressif de notre bassin du Nord-Pas-de-Calais dont la production est tombée de 20 à moins de 4 millions de tonnes (3,95 en 1981).

La réduction de l'utilisation de charbon enregistrée depuis 12 ans, a affecté inégalement les différents secteurs ainsi qu'il ressort du tableau suivant (évaluation en millions de t.e.p.).

	1960	1981
Sidérurgie	10,0	8,1
Industrie	10,9	2,9
Résidentiel	11,6	3,1
Transports	2,1	0
Production de gaz	3,9	0
Centrales électriques	4,6	15,2
Divers	3,6	2,8
TOTAL	46,8	32,1

Si importante qu'ait été cette réduction de l'utilisation du charbon, depuis 1960, la carence de notre production a nécessité le recours à des importations massives qui ont atteint jusqu'à 32 millions de tonnes (21 millions de t.e.p.) avant de chuter récemment à moins de 25 millions de tonnes (prévision 1982 : 24,2 millions de tonnes).

La provenance de ces importations a subi depuis quelques années de profonds changements, les deux tiers d'elles provenant maintenant de fournisseurs non européens : U.S.A. : 34%, Afrique du Sud : 19%, Australie : 6%, Pologne : 8%. Du moins, peut-on considérer que ces achats ne posent aucun problème politique, sauf peut-être pour l'Afrique du Sud.

Le poids financier de ceux-ci s'alourdit cependant nettement, puisqu'il a atteint, en dépit des réductions de tonnage, 12,9 milliards de francs l'an dernier, contre 9,9 en 1980.

Mais le double problème qui se pose n'est pas, dans ce domaine, celui de l'approvisionnement, mais celui de la production nationale et de la consommation.

Au niveau de la production, la question est de savoir s'il est économiquement souhaitable de faire financer sur nos ressources budgétaires nationales, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables, et non par les seuls utilisateurs, des exploitations telles que celles du Nord Pas-de-Calais, dont le prix de revient dépasse de 200, voire 400 francs, le prix du marché, ce qui se traduit par une subvention économique aujourd'hui supérieure à 5 milliards de francs, si l'on tient compte de la dotation aux Charbonnages et du déficit de cette entreprise.

En effet, selon les informations qui nous ont été communiquées (valables pour le premier semestre 1982), le coût à la t.e.p. (1,5 tonne de charbon) du charbon national, varie de 1 182 francs pour le Nord Pas-de-Calais à 756 francs pour la Lorraine et 763 pour le Centre-Midi, alors que le coût (C.A.F.) est de 659 francs pour le charbon importé (toutes qualités confondues).

Ainsi, la différence apparaît considérable entre nos coûts d'extraction et les prix du marché, (plus de 9 centimes par thermie contre 5,7) étant bien entendu que les situations varient très sensiblement selon les sièges miniers. Disons, pour fixer les idées, que tous sont déficitaires dans le bassin Nord Pas-de-Calais, que le bassin lorrain a équilibré en gros ses comptes en 1981 et qu'ailleurs, seules les « découvertes » font des bénéfices.

Mais plus grave encore est le souci de « placer » le charbon national ou importé alors que les stocks invendus sont déjà considérables.

Le Gouvernement table, à l'horizon 1990, sur une utilisation globale accrue (fourchette 35 à 40 millions t.e.p., contre 28 à 32) obtenue notamment par une consommation nettement supérieure de l'industrie (9,6 contre 2,9) du tertiaire et des divers. Il paraît cependant avoir renoncé à son objectif de porter la production nationale aux environs de 30 millions de tonnes et se contente de parler de niveau optimal (1) « dans les limites des contraintes financières liées au maintien des grands équilibres économiques et budgétaires ». Il n'est pas fait allusion à la concurrence d'autres énergies plus attractives mais la réduction de la demande énergétique globale ne facilitera pas l'écoulement de la houille, sauf explosion nouvelle (toujours possible) du prix des hydrocarbures.

Quant à la gazéification des gisements profonds, outre que la fiabilité de cette technique n'est pas prouvée, elle ne saurait être mise en œuvre avant la fin du siècle.

Faut-il pour autant renoncer au volet charbonnier de notre bilan énergétique ? Une telle amputation serait sans doute excessive dans l'incertitude où nous sommes de l'évolution des prix des hydrocarbures, le charbon conservant en outre pour lui, au plan mondial, l'avantage de l'abondance et du grand nombre d'exportateurs potentiels.

L'expérience précédente des produits pétroliers nous a montré, enfin, le danger économique et même politique de renoncer à un minimum de diversification de nos approvisionnements.

(1) Qui pourrait ne pas dépasser 15 millions de tonnes, chiffre supposant un accroissement massif des importations pour respecter les objectifs de consommation.

III.- LE PETROLE

A. APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN 1981

L'approvisionnement de la France en pétrole brut s'est effectué à 98% à partir de produits importés se répartissant comme suit par origine, en 1981, sur un total de 85 millions de tonnes, en baisse de 15 millions de tonnes sur l'année précédente :

- Europe	4,9%
- Moyen-Orient	68,0%
- Afrique	14,6%
- U.R.S.S.	6,3%
Divers	6,2%

Par comparaison avec 1980, on note une certaine réduction de la part du Moyen-Orient et surtout une augmentation notable des divers (Vénézuéla : 2,3 millions de tonnes, contre 0,9 et Mexique : 3,2 millions de tonnes contre 1).

Notre dépendance vis-à-vis des pays du Golfe reste cependant importante.

B. EVOLUTION ENREGISTREE EN 1982

Les résultats enregistrés pour les huit premiers mois de l'année en cours font apparaître une nouvelle réduction de nos achats extérieurs : - 13,4%.

En outre, la part du Moyen-Orient regresse de 68% à 57% tandis que celle de l'Europe passe de 3,8 à 8,4%. De façon générale, notre dépendance vis-à-vis du cartel de l'O.P.E.P. revient de 85,6 à 76,9%, ce dont nous devons nous féliciter.

C. PHYSIONOMIE DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS RAFFINES

Pour l'année mobile septembre 1981 à août 1982, cette consommation s'est répartie comme suit :

Essence et super	24,3 millions de tonnes (+ 0,5%)
- Gasoil	11,9 millions de tonnes (+ 2,8%)
Fuel domestique	22,7 millions de tonnes (- 12,1%)
Fuel lourd : - industrie	11,8 millions de tonnes (- 12,2%)
- centrales	6,0 millions de tonnes (- 21,8%)

Ainsi l'utilisation des carburants automobile s'est maintenue ou à même légèrement progressé (pour les voitures diesel), tandis que les économies d'énergie pesaient sur la consommation de fuel domestique, la recession économique sur le fuel industriel et la concurrence du nucléaire et du charbon sur le fuel destiné aux centrales E.D.F.

D. LA CRISE PERSISTANTE DU RAFFINAGE

La grave crise du raffinage, déjà évoquée l'an dernier, a persisté cette année pour un certain nombre de raisons qu'il n'est pas inutile de rappeler.

En premier lieu, la baisse globale des quantités de « brut » traité a affecté gravement la rentabilité d'un appareil dimensionné, il y a 10 ans, en fonction des perspectives de croissance établies cette époque.

En second lieu, l'évolution des besoins a profondément modifié la structure des produits vendus, les « coupes » légères se maintenant sensiblement au même niveau tandis que les produits les plus lourds trouvaient de moins en moins preneurs. En dépit du recours (coûteux) au cracking, cette situation a profondément perturbé la commercialisation de la production.

En troisième lieu, le Gouvernement a, du moins jusqu'en juillet dernier, continué à soumettre les prix des produits raffinés à un régime de blocage (ou de plafonnement) qui, en raison de la dépréciation du franc par rapport au dollar, et malgré une certaine détente des prix du brut (libellés en cette monnaie) s'est traduit pour les raffineurs par des pertes croissantes estimées par eux à 12 milliards pour l'année en cours, déficit équivalent à celui déjà enregistré en 1981.

Les compagnies pétrolières pouvaient du moins espérer que la formule mise au point par le Gouvernement en mai 1982 -et devant pleinement entrer en vigueur en août- établissant une indexation automatique des prix des raffinés sur les données du marché, permettrait de réduire l'écart considérable qui était apparu entre le coût de revient et les prix de vente. Mais leur attente fut déçue dans la mesure où le comité interministériel du 23 juillet décida de différer l'application totale de ladite formule en limitant, à titre provisoire, les hausses autorisées, ce régime provisoire devant, en principe, s'appliquer jusqu'à la fin de la période de blocage des prix.

C'est ainsi que du 10 juin 1982 au 10 novembre dernier, les prix « ex. raffinerie » ont évolué comme suit (par hl) :

	10 juin	10 novembre
Super carburant	163,14 F	196,33 F
Essence	147,97 F	181,29 F
Gasoil	157,36	181,31 F

En dépit des relèvements importants ainsi autorisés depuis 4 mois, les prix plafonnés des différents produits restent inférieurs aux prix européens, l'écart étant respectivement de 5,67 et 5,61 F par hectolitre pour le super et la gasoil. Or ces prix sont déjà nettement inférieurs au coût de revient si bien que la perte estimée par les raffineurs est encore actuellement, compte tenu de la hausse du dollar, de l'ordre de 110 F par tonne sur la base d'un coût (CAF) de brut, importé qui atteignait, début novembre, 1 870 F par tonne.

Nous ignorons encore, à l'heure présente, si le Gouvernement va véritablement se décider à laisser jouer à plein la formule d'indexation définie en mai dernier, mais les pouvoirs publics ne pourront ignorer plus longtemps les graves difficultés financières du raffinage, qui pourraient conduire à terme les filiales de sociétés étrangères à fermer une partie de leurs installations, en raison de l'impossibilité de financer les opérations de modernisation qui s'imposent en particulier le « cracking ». A-t-on réfléchi en haut lieu à la charge que représenterait alors pour notre balance des paiements le fait d'importer au lieu de pétrole brut des produits raffinés, sans parler des répercussions pour l'emploi de la réduction d'activité de cette branche industrielle ?

Présentement, on peut déjà estimer que sur les 150 milliards de F d'hydrocarbures liquides importés en 1982 pour compte français les produits raffinés interviendront, sans doute, pour 15 milliards de F contre 9, seulement, en 1981.

IV.- LE GAZ

A. PRODUCTION ET IMPORTATIONS

Alors que la production française de gaz couvrait encore il y a 6 ans la moitié des besoins de notre pays, sa contribution à notre consommation ne représente plus aujourd'hui que 25%, cette réduction de notre autonomie tenant à l'épuisement progressif de notre gisement de Lacq et à l'accroissement de la demande intérieure (+ 65% depuis 1974). Dans ces conditions, l'approvisionnement du marché français se répartissait comme suit, en 1981, pour un total commercialisé équivalent à 24,1 millions de t.e.p. :

- France (Lacq)	25%
- Algérie	15,4%
- Pays-Bas	31,2%
- Mer du Nord	9,5%
- U.R.S.S.	15%
- Divers	3,9%

On voit ainsi que, jusqu'à l'an dernier du moins, les deux tiers de nos besoins en gaz nous provenaient de métropole et d'Europe occidentale, ce qui nous mettait dans une position beaucoup plus favorable et sûre que dans le domaine des hydrocarbures liquides.

Cette situation est malheureusement appelée à évoluer rapidement en raison de la baisse qui va s'accélérer de la production de Lacq (6,5 M. t.e.p. en 1981, 4,2 M. t.e.p. en 1985 et 2,5 M. t.e.p. en 1990), mais aussi de celle du gisement hollandais de Groningue.

Pour satisfaire à un objectif prévisionnel de consommation se situant, selon le programme gouvernemental arrêté fin septembre 1981, entre 31 et 40 M. t.e.p en 1990, Gaz de France a donc été conduit à conclure d'importants contrats avec les pays étrangers exportateurs potentiels de gaz au niveau de nos besoins.

C'est ainsi qu'ont été signés, en février et mars dernier, avec l'Algérie et l'U.R.S.S., deux importants contrats portant, respectivement, sur la livraison de 9 milliards et de 8 milliards de m³ de gaz, cette dernière quantité s'ajoutant pour l'U.R.S.S. aux 4 milliards de m³ déjà importés à partir de ce pays. Dans ces conditions, la physionomie de notre approvisionnement devrait se présenter comme suit, à l'horizon 1990 :

- France	8 ^o
- Algérie	23 ^o
- Pays-Bas	8 ^o
- Mer du Nord	13 ^o
- U.R.S.S.	32 ^o
- Divers	16 ^o

La nécessité de faire appel de façon croissante aux importations dans laquelle nous allons nous trouver, est certes la conséquence de données géologiques dont nous ne sommes pas maîtres. Mais on peut légitimement s'interroger sur le bien fondé d'un objectif de développement important de la consommation du gaz, dès lors que cette option nous place sous la dépendance accrue de l'étranger, et notamment de l'U.R.S.S.

Quant aux prix que nous payons ces importations, il nous est pratiquement impossible de les chiffrer avec précision, ces renseignements ressortissant du secret commercial. Nous ne disposons pour les apprécier que de deux informations : la première étant l'accroissement de notre facture gazière évaluée à 26 milliards de francs pour 1982 (1) contre 17 en 1981, et le fait que 15% du coût des importations de gaz algérien est supporté par le budget général, ce qui permet de penser que nous surpayons ces livraisons dans la même proportion.

(1) Pour fixer les idées, une augmentation de 0,10 F du cours du dollar entraîne un accroissement d'un million de F par jour du coût de nos importations.

On ne manquera pas de faire valoir . ce propos l'importance des marchés d'équipement passés avec Alger, mais peut-on comparer valablement des opérations bénéficiant de conditions de paiement différés avec des achats qui doivent être payés comptant, quand ce n'est pas avec effet rétroactif.

B. LA CONSOMMATION ET SON EVOLUTION

La consommation finale de gaz naturel est l'élément du bilan énergétique français qui a le plus progressé de 1974 à 1981, en passant de 14,6 à 24,1 M. t.e.p.

Cette consommation a augmenté à peu près parallèlement dans le secteur industriel et le secteur résidentiel et tertiaire, le premier représentant 55,5% et le second 44,5% du marché.

Les informations dont nous disposons pour 1982 sont encore incomplètes mais il apparaît que la consommation de gaz a légèrement régressé cette année, cette diminution résultant principalement de la mauvaise tenue du marché industriel.

Cette réduction des ventes, jointe au blocage des prix, va se traduire pour Gaz de France par un déficit d'exploitation estimé pour 1982 à 3,7 milliards de francs contre moins d'un milliard en 1981.

En conclusion de ce chapitre, votre commission croit devoir présenter plusieurs observations.

En premier lieu, il lui apparaît qu'une large incertitude existe quant aux perspectives de notre approvisionnement et de notre consommation en gaz à moyen terme, incertitude reflétée d'ailleurs par la largeur de la fourchette prévue par l'objectif gouvernemental à l'horizon 1990 (13 à 17% du bilan énergétique de l'époque). Seules, en effet, le montant des livraisons algériennes, hollandaises et bien entendu françaises paraît à peu près assuré ainsi que celui correspondant à l'ancien contrat passé avec l'U.R.S.S.

En revanche, il est permis de s'interroger sur l'importance des livraisons supplémentaires attendues, ou, du moins, sur les délais de leur disponibilité, ceci concernant aussi bien l'U.R.S.S. que la Mer du Nord ou le Cameroun.

La France pourrait en tout cas, sauf stagnation persistante de la demande, connaître certaines difficultés d'approvisionnement d'ici 4 à 5 ans, notamment si les fournitures russes connaissent quelque retard du fait de l'embargo américain.

En second lieu, la réduction prévisible, sinon inéluctable de nos besoins globaux d'énergie, à la fin de la présente décennie, est susceptible d'affecter particulièrement la demande de gaz dont les débouchés essentiels sont l'industrie et le secteur résidentiel, le premier étant déjà sollicité d'accroître sa consommation de charbon et le second s'orientant de plus en plus vers l'usage de l'électricité. Enfin, l'augmentation sensible du coût du gaz qu'il faudra bien répercuter au niveau des tarifs, ne risque-t-elle pas de lui faire perdre la prime dont il disposait auprès de ses utilisateurs ?

V.- ELECTRICITE ET ENERGIE ELECTRO-NUCLEAIRE

A. LE MARCHE DE L'ELECTRICITE

a) Résultats enregistrés en 1981

Les quantités d'électricité vendues en 1981 ont atteint 235 milliards de kw/heure -soit une progression de 7⁰⁰-, résultat qu'on peut juger satisfaisant dans la conjoncture actuelle mais qui l'est moins si l'on considère que les ventes hors EUROIDIF n'ont elles augmenté que de 2,4%. Cette faible progression est essentiellement imputable à la stagnation économique comme le montre la faible progression des ventes en haute tension (+ 0,7%) et moyenne tension (+ 0,5%) contrastant avec l'augmentation toujours soutenue des livraisons au secteur résidentiel (+ 6,3%).

Concernant la structure de la production, le fait le plus remarquable est la vive progression du « nucléaire » qui, en atteignant 100 milliards de kw/heure, devient notre première source d'électricité, avec 38⁰⁰-, devant l'hydraulique 27%, le charbon : 20% et le fuel : 13%.

On mesurera également la différence intervenue dans cette structure productrice en notant que la part du fuel était de 44% en 1973.

Quoi qu'il en soit, la première conclusion à tirer de cette modification est que *l'électricité est devenue, à 75⁰⁰-, une énergie nationale*.

Compte tenu, par ailleurs de la pénétration croissante de l'électricité dans le bilan énergétique -soit près de 30⁰⁰-, celle-ci peut aujourd'hui être considérée comme le facteur le plus important de notre indépendance au plan énergétique.

b) Premières indications pour 1982

La consommation enregistrée, au cours des huit premiers mois de 1982, ressort en progression de 3%. Quant à la structure de la production, elle fait, cette année, aux centrales thermiques « classiques », une part plus importante que prévue, en raison du fonctionnement moins satisfaisant des tranches nucléaires en service. En effet, le coefficient moyen de disponibilité de celles-ci a été affecté par des incidents techniques survenus, notamment, à Saint Laurent B1 et B2, à Fessenheim 1 et à Bugey 2.

B. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME ELECTRO-NUCLEAIRE

● Situation présente

Au premier août 1982, le parc nucléaire engagé à partir de 1970, utilisant la technique dite à eau pressurisée (P.W.), comprenait 19 tranches (en service industriel) développant une puissance électrique nette de 17 170 mégawatts.

A ce parc, s'ajoutent 3 branches couplées au réseau : Saint Laurent B1, le 21 janvier 1981, Saint Laurent B2 le 1er juin 1981 et le Blayais 2 le 17 août 1982 ; mais ces trois installations ne rentreront pas en service industriel avant la fin de la présente année.

● Perspectives 1985 et 1990

Le rythme d'engagement de nouvelles installations n'est pas actuellement arrêté au-delà de fin 1983. Les opérations lancées ou prévues portent pour 1982 sur trois tranches (1 X 870 et 2 X 1 265 mégawatts) et, pour 1983, sur trois tranches (1 290, 1 275 et 1 455 MW).

Compte tenu de ces dates et de la durée des travaux, de l'ordre de 6 ans, le parc nucléaire en service devrait fournir 200 milliards de kw/heure, en 1985 et 295 à 300 en 1990, ce qui représenterait 70% de la production d'électricité de l'époque, sensée atteindre 425 milliards de kw/h. Ces chiffres ne semblent pas toutefois prendre en compte le réacteur à neutrons rapides de Creys-Malville qui doit être couplé au milieu de 1984.

- Devenir ultérieur du programme

Un certain nombre d'informations concordantes, bien que non confirmées, donnent à penser que le Gouvernement pourrait être conduit à réduire, peut-être de moitié, le nombre des tranches nucléaires qu'E.D.F. serait autorisé à lancer, à partir de 1984 soit, dans l'hypothèse basse, trois tranches pour 1984 et 1985 (au lieu de 6 pour 1982-1983).

Les pouvoirs publics justifieraient cette décision en rappelant que les prévisions précédentes tablant sur une demande d'énergie de 232 millions de t.e.p. en 1990 étaient basées sur un taux de croissance économique de 5% l'an, chiffre largement supérieur aux perspectives actuelles.

Votre commission conteste vivement cette analyse et attire l'attention du Gouvernement sur la gravité d'une telle réduction.

Elle souligne, en effet, en premier lieu, qu'en tout état de cause, l'électro-nucléaire ne représentera en 1990 que 66 millions de t.e.p., soit probablement la quantité d'énergie importée sous forme de pétrole, et, même dans l'hypothèse d'une consommation énergétique réduite à 210 millions de t.e.p., 31%, seulement des besoins français.

Elle rappelle, en outre, que l'énergie nucléaire n'est pas seulement nationale par excellence, mais aussi nettement moins coûteuse que toutes les autres, le kw.heure ainsi obtenu étant trois fois moins cher que celui obtenu à partir du fuel et deux fois moins cher que celui produit à partir des centrales à charbon, ce qui permet de réduire le prix de revient de nombreux produits industriels et d'envisager des ventes importantes d'électricité à l'étranger.

Elle observe en troisième lieu que cette technique de pointe, probablement la seule pour laquelle la France dispose d'une suprématie incontestée, nous permet d'espérer dans l'avenir un important marché d'exportation.

Elle rappelle enfin, que l'industrie nucléaire soutenue par un important effort de recherche, emploie directement de l'ordre de 200 000 personnes, dont plusieurs milliers hautement qualifiées et assure indirectement du travail à quatre à cinq fois plus de travailleurs.

Votre commission demande donc, instamment, au Gouvernement, de lui préciser ses intentions sur ce point qu'elle estime capital.

- Les difficultés financières d'E.D.F.

Le déficit du compte d'exploitation d'E.D.F. qui avait atteint 4,4 milliards de francs en 1981 pourrait dépasser 8 milliards de francs cette année.

Cette situation a fait l'objet d'analyses très complètes et pertinentes dont nous ne retiendrons que quelques éléments. Il apparaît en premier lieu que les difficultés de l'établissement tiennent à l'insuffisance des augmentations tarifaires autorisées par le Gouvernement et ce, depuis plusieurs années. En conséquence, le prix du kw.h a progressé en monnaie constante de 17,1% depuis 1973 tandis que le coût du fuel lourd était multiplié par 4. Pour la seule année 1981, l'incidence de la hausse des combustibles fossiles a été de 3 milliards de dépenses supplémentaires et sans le nucléaire, il aurait été sans doute deux fois supérieure. Le blocage récent des tarifs a donc été, sur ce point, désastreux.

La seconde raison de ce déficit tient à l'accroissement des charges financières correspondant à un endettement élevé, lié pour une part importante, à des emprunts souscrits à l'étranger dont la charge a été aggravée par la dévaluation du franc et la hausse des taux d'intérêt, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Enfin, la relative stagnation des ventes d'électricité n'a pas permis à E.D.F. de compenser l'alourdissement de ses dépenses par une progression notable de ses recettes et votre commission ne peut, sur ce point, que regretter le maintien des entraves mises à la consommation d'électricité par les restrictions imposées à la publicité d'E.D.F. et par la pénalisation persistante du chauffage électrique.

VI.- ECONOMIES D'ENERGIE ET ENERGIES NOUVELLES

Afin d'assurer la maîtrise de la consommation énergétique, le Gouvernement a créé un Comité consultatif de l'énergie et une Agence française pour la maîtrise de l'énergie, établissement public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière qui se trouve notamment chargé des missions antérieurement dévolues à l'Agence pour les économies d'énergie et aux divers organismes chargés de développer les « énergies nouvelles ». La multiplicité des objectifs nationaux et internationaux confiés, par ailleurs à cette agence, le fait qu'elle soit placée sous la double dépendance des ministres chargés, respectivement, de la recherche et de l'énergie, et la composition hétérogène de son conseil d'administration ne paraissent pas avoir été jusqu'ici de nature à dynamiser une action cohérente. Nous nous limiterons donc à dire un mot des actions menées, à ce jour, pour développer les énergies nouvelles et économiser l'énergie.

A. LES ENERGIES NOUVELLES

Qualifiées abusivement de « nouvelles » alors qu'elles sont, en fait, les plus anciennement utilisées, ces techniques regroupent les énergies solaire, géothermique, éolienne et végétale. Certains, croyant y trouver une réponse à l'épuisement inéluctable des produits fossiles, les ont plus justement dénommées renouvelables.

Évaluées à 3,4 millions t.e.p., selon des critères difficiles à apprécier, elles sont aujourd'hui constituées aux deux tiers par le bois de chauffage.

La faveur dont ont joué ces énergies, notamment depuis l'ouverture de la crise de 1973 tient, pour l'essentiel, au palliatif ou à l'alternative qu'elles semblaient devoir apporter à la mise en oeuvre de la fission atomique. Ainsi peut, sans doute, s'expliquer, au vu des médiocres résultats obtenus, le désenchantement actuel de l'opinion aujourd'hui disposée ou résignée, sous certaines réserves, à accepter l'énergie électro-nucléaire.

Concernant l'énergie solaire, il serait cependant vain de contester que son utilisation est intéressante et valable notamment sous forme de chauffe-eau, permettant d'économiser de 300 à 400 litres de fuel par an, ou, dans les régions les plus ensoleillées, d'installations de chauffage central susceptibles d'épargner une tonne de fuel par logement. Le prix de ces installations et les frais financiers afférents représentent cependant un surcoût d'investissements et des frais d'entretien tels que la durée de leur amortissement est estimée à 10 ans dans le premier cas et de 20 à 25 ans dans l'autre.

Quant aux centrales thermiques solaires ou aux cellules photovoltaïques, le coût du kw/heure qu'elles délivrent est de 50 à 70 fois supérieur à celui obtenu à partir d'une installation nucléaire, ce qui donne la mesure des progrès à réaliser pour atteindre la compétitivité, si jamais celle-ci peut être obtenue. Un certain nombre d'entre nous ont pu, en visitant récemment la centrale de Thémis, se convaincre de l'importance des difficultés à surmonter.

Les possibilités de la géothermie sont plus encourageantes, mais cette technique nécessite également des investissements particulièrement lourds qui limitent son utilisation à des ensembles de 2 500 à 4 000 logements implantés de plus dans des zones géologiquement favorables (région parisienne et Gascogne).

Sur la base de 800 000 logements qu'on espère ainsi équiper, en 1990, (30 000 en 1981), l'économie réalisée serait de 800 000 à 1 million de t.e.p..

Même en ajoutant à ces énergies celles escomptées de l'utilisation des résidus végétaux (dont le bois), on voit qu'on est loin des 10 à 14 millions de t.e.p. attendus.

B. LES ECONOMIES D'ENERGIE

Dans ce domaine, l'appréciation est délicate en raison de la difficulté de mesurer l'incidence respective de l'évolution économique, du comportement des usagers, des conditions climatiques et de l'amélioration des rendements. Les résultats cumulés obtenus de 1974 à 1981 dans chaque secteur sont résumés par le tableau suivant (en millions de t.e.p.) :

- Industrie et agriculture	8,3
- Résidentiel et tertiaire	14,8
- Transports	4,4
- Total	27,5

On note, depuis 1980, un net ralentissement des résultats avec 3,5 millions de t.e.p. gagnés l'an dernier contre 6 de 1979 à 1980. Il faut dire que notre pays est particulièrement économe en énergie puisqu'à partir d'une t.e.p. on y produit 2 070 dollars de P.I.B. contre 1 200 en Grande Bretagne et 1 000 aux U.S.A.

On observe en outre que ces économies sont imputables, pour moitié aux comportements et pour moitié aux investissements, le rôle de ceux-ci étant prédominant dans l'industrie.

Enfin, à partir d'un effort budgétaire relativement modeste, se rapportant à 2,4 milliards de francs en 1981, on estime à 15,3 milliards le coût des investissements réalisés, dont 8,5 dans l'habitat et 1,2 dans les transports.

Quant à l'objectif d'économies de 64 millions de t.e.p. défini pour 1990 (même s'il intègre les 24 millions de t.e.p. déjà acquis), le fait qu'il ait été calculé sur la base d'un taux de croissance économique de 5% l'an, souligne la nécessité de sa réévaluation, compte tenu des hypothèses beaucoup plus modestes actuellement retenues.

EXAMEN EN COMMISSION

Présentant l'Avis de la commission sur les dispositions de la loi de finances relatives à l'Energie, au nom de M. Marcel Lucotte empêché, M. Michel Chauty a fourni tout d'abord un aperçu du marché énergétique mondial en rappelant la situation particulière des différents pays, et en soulignant que le plafonnement actuel de la consommation, notamment de pétrole, a des répercussions dramatiques pour certaines nations en voie de développement, telles que le Nigéria ou l'Indonésie.

Concernant la France, M. Michel Chauty a indiqué que la régression de notre consommation énergétique, constatée en 1981 et prévue pour 1982, était due, pour l'essentiel, au marasme de notre économie qui affecte en premier lieu le secteur industriel et, accessoirement seulement, aux économies d'énergie. Il a cependant noté une amélioration sensible de notre taux d'indépendance, passé de 29 % en 1980 à 35 % en 1981.

Le rapporteur a souligné ensuite l'aggravation de notre facture énergétique qui pourrait atteindre près de 185 milliards de francs en 1982 en raison, surtout, de la hausse du dollar.

En ce qui concerne le charbon, il a indiqué que la production, qui était de 20 millions de tonnes en 1981, ne sera sans doute que de 18,2 millions de tonnes en 1982.

Le rapporteur a passé ensuite en revue la situation particulière des autres produits et techniques énergétiques : charbon, pétrole, gaz naturel et électricité. Concernant ce dernier point, il a estimé que la compétitivité de l'économie française passait par le développement de ce vecteur énergétique, lui-même, dépendant pour l'essentiel de l'accroissement de notre équipement électro-nucléaire.

Au sujet des économies d'énergie et des énergies dites « nouvelles », M. Michel Chauty a estimé qu'il convenait de poursuivre l'effort entrepris dans ce domaine, sans en escompter des résultats notables à moyen terme.

En conclusion, le rapporteur a souhaité que le gouvernement précise ses prévisions et ses intentions, notamment dans le domaine de l'électro-nucléaire et du charbon.

Un large débat s'est ensuite instauré sur les problèmes évoqués par M. Michel Chaury. M. Marcel Daunay a déploré certaines contradictions du gouvernement au plan nucléaire, et estimé que les hésitations de celui-ci risquaient de coûter cher au pays et de réduire notre autonomie.

M. Maurice Janetti a reconnu que l'électro-nucléaire est appelée à jouer un rôle important, mais souligné que cette énergie n'est pas modulable, ce qui nécessite un minimum de diversification. Il a estimé que la production charbonnière française souffrait de l'abandon de certains de nos gisements depuis de longues années. A propos des énergies de substitution, il a mis en cause l'attitude d'E.D.F., qui veut essentiellement vendre de l'électricité, et déclaré qu'en matière d'utilisation du soleil, Thémis était une démonstration par l'absurde.

M. René Regnault a regretté l'attitude pessimiste du rapporteur et jugé qu'il fallait engager le combat pour les économies d'énergie et la mise en œuvre des énergies nouvelles. Il a conclu que le groupe socialiste voterait pour l'adoption des crédits.

M. Jean Colin a évoqué le problème des usines marémotrices et M. Raymond Dumont a souhaité un contrôle plus important des Charbonnages de France sur l'Association technique des importations de charbon (ATIC), en estimant que cette entreprise devrait pouvoir acquérir et exploiter des gisements de houille à l'étranger.

En réponse aux intervenants, le rapporteur a souligné le caractère également peu modulable des centrales à charbon, reconnu le rôle important des économies d'énergie, souligné le coût élevé de la mise en œuvre des énergies nouvelles, indiqué qu'il n'existait aucun projet précis de nouvelles installations marémotrices, et convenu que les moyens de l'ATIC devraient être réconsidérés.

CONCLUSION

En conclusion de cet avis, l'objectif du programme énergétique gouvernemental, s'il semble cohérent dans l'ensemble et marqué d'un réalisme qui contraste sur plusieurs points importants avec les positions doctrinales annoncées en mars 1981, apparaît faire encore une trop large place à des hypothèses hasardeuses ou à des choix coûteux.

Tout d'abord, en effet, on peut légitimement estimer aujourd'hui que la consommation énergétique nationale sera en réalité, en 1990, plus proche de 210 millions de t.e.p. que des 232 millions escomptés, ce qui laisse présager des arbitrages délicats entre sources de production.

En second lieu, la préférence donnée au gaz sur l'électricité, notamment dans le domaine du chauffage, privilégie de façon regrettable une énergie importée au détriment d'une source de plus en plus nationale.

En troisième lieu, le développement recherché de la production charbonnière apparaît utopique, sauf à entraîner pour la collectivité une charge de plus en plus lourde en hâtant inutilement l'épuisement de nos bassins. Il est tout aussi illusoire de tabler sur une progression sensible de la consommation qui supposerait un accroissement massif de nos importations.

En quatrième lieu, est-il conforme à la justice, sinon à la solidarité, d'ignorer la vérité des prix au point de faire payer le surcoût du charbon français et du gaz algérien à l'ensemble des contribuables, qu'ils soient ou non consommateurs de ces produits, ou même en situation de jamais les utiliser.

Enfin, les résultats attendus des énergies nouvelles apparaissent hors de portée, au moins dans les délais impartis, et il semble également difficile de concilier un triplement des économies d'énergie avec une hypothèse d'expansion qui risque bien de ne pas dépasser 2.5% jusqu'au milieu de la présente décennie.

En résumé, le problème crucial pour le Gouvernement est de décider s'il admet à terme, au nom de la recherche de notre indépendance, un accroissement sensible de la part de l'électricité dans notre bilan, en levant les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur l'expansion de cette source énergétique, ou s'il donne, au nom de la sécurité, la priorité au souci de diversification de notre approvisionnement en faisant, par exemple, appel au gaz et au charbon importés. Devons-nous lui rappeler en outre que **la compétitivité de notre industrie dépend pour partie du prix de revient de l'énergie utilisée** et que, sur ce point, l'électro-nucléaire dispose d'un avantage décisif.

Qu'il nous soit permis, en terminant, une observation malicieuse. Le Gouvernement qui déplore souvent la lourdeur de l'héritage qui lui a été légué, se flatte, à juste titre, d'avoir fait accepter par l'opinion l'essentiel du programme nucléaire élaboré par l'actuelle opposition. Pouvons-nous lui demander quelle serait la situation de notre pays, en ce domaine, et l'état de notre balance des paiements si la présente majorité était arrivée au pouvoir en 1974, en pleine euphorie écologique ? Comment seraient alimentées nos centrales électriques qui nous permettent aujourd'hui d'économiser l'équivalent de 22 millions de tonnes de fuel soit 40 milliards de F au cours actuel du dollar ?



Sous réserve de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1983 concernant l'Energie.